

Séance publique du Département de Seine-et-Marne

Lors de la séance du 19 décembre 2024, le Conseil départemental de Seine-et-Marne a voté plusieurs rapports structurants en matière de protection de l'enfance, de lutte contre la prostitution, de mobilités, ainsi qu'un soutien financier exceptionnel à Mayotte.

Fonds d'urgence pour Mayotte

En réponse à la catastrophe naturelle qui a récemment frappé Mayotte, le Conseil départemental de Seine-et-Marne a voté à l'unanimité le déblocage d'un fonds d'urgence de 10 000 euros pour venir en aide aux populations sinistrées par le cyclone. En complément de cette aide financière, une quinzaine de pompiers du SDIS77 a été mobilisée et déployée sur place pour apporter un soutien opérationnel et renforcer les dispositifs de secours sur le territoire.

Projet d'établissement 2024-2029 du SDAUE

Le Conseil départemental a adopté le **Projet d'établissement 2024-2029 du Service Départemental d'Accueil d'Urgence de l'Enfance (SDAUE)**, réorganisé en une entité unique depuis janvier 2023. Structuré autour de **quatre axes majeurs**, ce projet stratégique vise à :

- Assurer la **cohérence des parcours des enfants** ;
- Sécuriser leur prise en charge dans les foyers ;
- Innover dans l'accompagnement éducatif ;
- Promouvoir une **gestion institutionnelle de qualité**.

Ce projet ambitieux prévoit **40 actions concrètes et 70 objectifs** sur 5 ans, avec un accent particulier sur la prévention et la lutte contre la maltraitance, conformément à la loi du 7 février 2022.

Renouvellement de la subvention à l'association Amicale du Nid

Face à la recrudescence préoccupante de la **prostitution des mineurs**, le Conseil départemental renouvelle son soutien à l'association **Amicale du Nid**. Une subvention de **200 000 euros**, cofinancée à hauteur de 50 % par l'État, a été votée pour 2024.

L'association joue un rôle essentiel dans :

- L'évaluation des situations signalées en lien avec les forces de l'ordre ;

- L'accompagnement des décisions des juges des enfants ;
- Le soutien des professionnels de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE).

Cette démarche s'inscrit dans le cadre des actions de protection et de prévention menées par le Département.

Avis sur le Plan Mobilités Île-de-France 2030

Le Département a émis un **avis favorable** sur le Plan Mobilités Île-de-France 2030, tout en formulant des demandes spécifiques pour répondre aux besoins des Seine-et-Marnais :

- Prendre en compte les territoires de **seconde couronne**, où la voiture reste indispensable ;
- Développer des **alternatives adaptées** pour les zones peu denses ;
- Supprimer la proposition de **limitation des places de stationnement public** ;
- Assurer une **gouvernance claire** et un financement juste des mesures proposées.

« Les décisions prises aujourd'hui témoignent de notre engagement à agir concrètement pour notre territoire et au-delà. Nous renforçons la solidarité en Seine-et-Marne tout en apportant une aide d'urgence à Mayotte, où les besoins sont immenses. Que ce soit pour protéger les enfants, améliorer les mobilités ou répondre aux crises, nous plaçons l'humain au cœur de nos priorités », a déclaré Jean-François Parigi, président du Département de Seine-et-Marne.

Contacts presse :

Anne-Laure Boinnard – 06.79.38.52.96 – anne-laure.boinnard@departement77.fr

Pauline Maingre – 06.72.84.70.49 – pauline.maingre@departement77.fr